



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2023

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Cendrine BABOT, Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Julien DESCALZO, Caroline FEZAS, Vincent HONIAT, Daniel RALIERE, Jonathan MATTIOLI.
ABSENTS / EXCUSES	Jean-Claude DEMPÈRE, procuration à Karine BORDES Brigitte JUGHON, Brigitte LAGARDE, Franck NEZRY, Marion SAUVESTRE, procuration à Thierry CHEBELIN

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt trois le quinze mars à dix neuf heures

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 10 mars 2023

Ordre du jour

Avancement de grade d'un agent- création de poste

Délibération modifiant les tarifs relatifs à la publicité des entreprises sur les moyens de communication communaux

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental concernant l'aire de jeux

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux au cimetière.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional concernant le désamiantage de la salle des Fêtes et le renfort de structure.

Délibération Conseil Régional concernant la rénovation énergétique

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre du Fonds vert concernant les travaux de la salle des Fêtes.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental concernant les travaux de la Salle des Fêtes.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre du Fonds Européen de développement régional concernant les travaux de rénovation énergétique de la salle des Fêtes.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre du Fonds Européen de développement régional concernant les travaux d'extensions de la salle des Fêtes.

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage dans la cadre des travaux de raccordement du lotissement du Couchant avec la société SPIE

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage pour accéder à un lotissement via le chemin du Peyra

Délibération autorisant le Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'aide à un administré dans le cadre du CCAS

[Questions diverses conseil](#)

[Salle des fêtes](#)

[Tarif énergie](#)

[Impact ligne LGV](#)

[Questions public](#)

[Lumière éteinte le soir](#)

[Ordures](#)

[Déchetterie St Thomas](#)

Pas d'observations formulées concernant le compte-rendu du conseil municipal du 1 décembre 2022.

Avancement de grade d'un agent- création de poste

Grâce au critère de l'ancienneté, l'agent peut passer d'agent administratif à agent administratif principal 2ème classe. Le poste doit être créé puis nous fermerons l'ancien poste.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération modifiant les tarifs relatifs à la publicité des entreprises sur les moyens de communication communaux

Avant la parution sur le site internet était payante. Nous modifions le tarif de la parution dans l'Echo à 30€ pour une parution et 70€ pour 3 parutions. Gratuité pour le site internet.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental concernant l'aire de jeux

Cette demande de subvention sera inscrite au contrat de territoire 2023 malgré une première délibération prise en 2022. En effet, entre le moment où nous avons demandé la subvention et obtenu les devis, le poseur a vu ses tarifs augmentés, notamment pour les dalles au sol. Il nous a proposé une alternative type gazon synthétique. Nous ne trouvons pas cela très pertinent donc nous souhaitons maintenir la solution de dalles même si elle est plus chère après renseignement, nous pouvons demander une demande de rallonge de la subvention. Initialement à 19114HT, nous allons demander 21961,75HT.

Aparté: nous avons obtenu des informations de la CAF et nous pouvons demander des subventions mais nous ne devons pas commencer les travaux avant. A voir la pertinence de reporter le chantier de l'aire de jeux.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux au cimetière.

Nous avons fait une première tranche l'année dernière couvrant l'ossuaire et la reprise des concessions. Il reste des travaux, notamment du terrassement ainsi qu'une marche pour un montant de 3200€. Nous prévoyons également un reprofilage sur une allée pour un montant de 1700€, ainsi que la création de l'espace jardin des souvenirs pour le mettre en conformité pour 2800€. La demande de subvention s'élève à 7791,67€

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Régional concernant le désamiantage de la salle des Fêtes et le renfort de structure.

Demande auprès de la Région. Le Région propose une aide pour désamiantage en cas de « solarisation » du bâtiment. Le but est de soutenir le désamiantage par des professionnels et encourager le photovoltaïque. Le désamiantage doit être total et la surface photovoltaïque doit être supérieure à 40% de la surface. L'aide est un pourcentage des travaux, 25€/m², plafonné à 80 000€ par dossier. Notre projet salle des fêtes est d'environ 1110 m², dont 450m² de panneaux. Cette surface nous permet d'être éligible et d'être au dessus de 100kW crête, seuil pour un avantage en terme de revente.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération Conseil Régional concernant la rénovation énergétique

Dispositif cumulable de la région. Pour pouvoir être éligible, la rénovation doit conduire à un gain énergétique de 30%, vu les performances actuelles de notre salle des fêtes, nous sommes garantis d'atteindre ce seuil. Le projet, tel que défini, vise à atteindre 80% d'économie. Nous sommes donc dans les critères d'éligibilité. Cette aide est plafonnée à 200 000€ de dépense, que nous atteignons, sur une base de 15 à 25%, donc nous pouvons escompter 50 000€ maximum. En contrepartie, la Région demande un peu de publicité.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre du Fonds vert concernant les travaux de la salle des Fêtes.

Suite au refus d'attribution d'une subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport (ANS) , nous recherchons d'autres dispositifs de financement. Nous avons sollicité le contact de la prefecture, pour obtenir une aide en plus de la DETR. Or l'enveloppe disponible par les services de l'état cumule la DETR, le DSIL et les Fonds Verts. La construction de 2 groupes scolaires sur d'autres communes va

monopolisé la DETR. Ainsi notre demande de subvention sera redirigé vers le Fond Vert. A titre de précaution nous prenons une délibération pour la demande de subvention au titre des Fond Vert pour sécuriser notre plan financier.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental concernant les travaux de la Salle des Fêtes.

Au titre des Contrats de territoire du Conseil Départemental, nous sommes éligibles aux subventions pour la réalisation des travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Contrairement à la DETR nous demandons l'application de 2 tranches financières sur les années 2023 et 2024.

Le Contrat de territoire permet d'obtenir chaque année une subvention pouvant atteindre 40% avec un plafond de travaux d'1 million € HT, soit une subvention maximale de 400 000 € par an.

Nous délibérons ce soir pour l'inscription du projet sur les 2 années.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre du Fonds Européen de développement régional concernant les travaux de rénovation énergétique de la salle des Fêtes.

Subvention qui émane de l'Europe et pilotée par les régions. Débloquée au moment du COVID. Sous condition que les Etats accompagnent la mise en pratique de ces subventions. Pour être éligible, il faut une subvention de l'ETAT: soit DETR, soit DSIL, soit Fonds VERT. On va demander un abondement du fond européen. Le premier volet concerne la rénovation énergétique. Critère strict : engagement performance énergétique niveau BBC, matériaux le plus biosourcés possible (pas de laine de roche par exemple, plutôt laine de bois) et répondre au exigences bâtiments durable d'Occitanie. Une étude

complémentaire devra donc être faite par une entité extérieure pour démontrer que le projet répond à l'ensemble des critères.

Seuil mini 150 000€ de dépenses. Plafond aide 1 million. Taux max 40%.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre du Fonds Européen de développement régional concernant les travaux d'extensions de la salle des Fêtes.

Le second que nous pouvons demander concerne l'écoconstruction neuve. En complément de la rénovation du bâtiment de la salle des fêtes nous créons une extension. Nous déposerons donc une demande de subvention au titre du FEDER dans les mêmes conditions d'éligibilité que la délibération précédente.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage dans le cadre des travaux de raccordement du lotissement du Couchant avec la société SPIE

Convention relative aux travaux liés au futur lotissement du Couchant. Nous avons tous les devis de viabilisation. En attendant d'avoir le devis du SDEHG, il nous faut autoriser les travaux de raccordement.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage pour accéder à

un lotissement via le chemin du Peyra

Convention relative aux travaux liés au futur lotissement (parcelles chemin du Moulin). Projet de lotissement privé initié en 2019. Aujourd'hui, les travaux sont en passe de commencer pour la viabilisation (électricité, pluvial, assainissement collectif). Nous avons convenu que la parcelle d'accès reste la propriété de la commune car le collecteur du chemin du moulin est à cet endroit. Dans le règlement du lotissement, une réserve est notée, sur 2 lots sur 5, interdiction de bâtir 1m50 de part et d'autre du tuyau.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération autorisant le Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'aide à un administré dans le cadre du CCAS

CONFIDENTIEL

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Questions diverses conseil

Salle des fêtes

Le projet de la salle des fêtes avance à grands pas, c'est la raison du nombre de délibérations votées notamment. Dépôt d'appel d'offre le 17 avril si tout va bien. Délai de 3 semaines. C'est très court.

Tarif énergie

L'évolution du prix de l'énergie en ce début d'année est préoccupant: Une augmentation d'un coefficient 6 par rapport à l'année dernière en attendant un éventuel dispositif de l'état pour le limiter. Heureusement que nous avons mis des dispositifs pour limiter les kilowattheures. Entre 2021 et 2022, nous avons payé environs 10 000 € de plus. Sur la base de ce début d'année, 2023 pourrait être extrêmement compliquée sur ce point.

Impact ligne LGV

Question sur la ligne grande vitesse. Sera-t-on impacté?

La ligne LGV est supportée par l'état, la région et les intercommunalités (certaines, celles qui seront positivement impactées par la LGV). Pour le Muretain Agglo, le montant approcherait 45 millions d'euro, ce qui obligera la communauté d'agglomération à contracter un emprunt. Elle va devoir trouver d'autres ressources. L'augmentation de taxe foncière pourrait servir la LGV.

Questions public

Lumière éteinte le soir

La lumière est éteinte la nuit, ça devait être à partir de 23h et c'est dès qu'il fait nuit, pourquoi?

=> Mauvaise programmation, nous allons le signaler au prestataire.

Ordures

Le Muretain vide les poubelles à 6h et dès le matin les conteneurs sont pleins. Les gens laissent même leur noms sur les cartons.

=> Ne pas hésiter à le signaler.

Déchetterie St Thomas

Il se dit que la déchetterie va fermer, est ce vrai?

=> Aucune information en ce sens.

La séance est levée à 20h06.